

## Limited Warranty (United States and Canada)

NuStep, Inc. ("NSI") warrants to the original purchaser of a NuStep® Recumbent Cross Trainer (a "Cross Trainer") who resides in the 50 United States (the "U.S. Purchaser") that the Cross Trainer is on the date released for shipment from NSI's facilities to the U.S. Purchaser free from defects in materials and workmanship and will function in accordance with published specifications if assembled and used in accordance with the instructions in the NuStep Assembly Instructions and User Manual for that Cross Trainer. NSI warrants to the original purchaser of a Cross Trainer who resides in Canada (the "Canadian Purchaser") that the Cross Trainer is on the date purchased by the Canadian Purchaser from NSI or an NSI authorized distributor free from defects in materials and workmanship and will function in accordance with published specifications if assembled and used in accordance with the instructions in the NuStep Assembly Instructions and User Manual for that Cross Trainer.

If during the first year following the date of shipment or date of purchase, as applicable, NSI receives written notice from a U.S. Purchaser or Canadian Purchaser (a "Covered Purchaser") identifying a defect in the Cross Trainer, NSI will, subject to the next following sentences, supply the labor and parts necessary to repair or, at NSI's option, replace any part of the Cross Trainer which upon examination by NSI is determined by NSI to have been defective at the time of shipment. If the defective part is a console, leveler foot, upper arm, arm lock, any cover, foot pedal tread insert or other customer installable parts (an "Installable Part"), then NSI will supply that Installable Part to the Covered Purchaser and the Covered Purchaser will be responsible for removing and returning the defective Installable Part to NSI and for the labor and other expense of re-installing the repaired or replacement Installable Part supplied by NSI. If the defective part is not an Installable Part, then NSI will be responsible for the labor and other expense of removing and re-installing the defective part. Notwithstanding the foregoing, NSI will not be responsible for the labor or other expense of removing or re-installing defective parts for Covered Purchasers located in remote areas of Alaska or Canada. Please contact NSI for details on NSI service areas.

If during the second or third year following the date of shipment, NSI receives written notice from a Covered Purchaser identifying a defect in the Cross Trainer, NSI will supply all parts necessary to repair or, at NSI's option, replace any part of the Cross Trainer which upon examination by NSI is determined by NSI to have been defective at the time of shipment. For warranty claims received during this period, the Covered Purchaser will be responsible for the labor and other expense of removing and re-installing the defective part.

To benefit from this warranty, the Covered Purchaser, within three years following the date of shipment or date of purchase, as applicable, of the Cross Trainer, must deliver written notice to NSI at the fax number, post office address or email address stated below identifying the claimed defect in the Cross Trainer and, if the defect relates to an Installable Part, at the Covered Purchaser's cost, must return that Installable Part to NSI at the address stated below.

NSI's warranty obligation will not extend to the repair or replacement of accessories, batteries, foam grips, seat covers or other parts subject to wear and tear as a result of usage or to the repair of cosmetic damage to the Cross Trainer after the date of shipment. Replaced parts, at NSI's discretion, may be new or reconditioned parts. All repaired or replaced parts will be warranted against defects under this Warranty Statement for the remaining portion of the original warranty period.

This warranty applies to the Cross Trainer only if the Cross Trainer has been assembled in accordance with the Assembly Instructions for that Cross Trainer; only as long as it is owned by the original Covered Purchaser; has not been damaged by accident, abuse, misuse or misapplication, (including, without limitation, uses exceeding the user weight limit specified in the User Manual for that Cross Trainer), vandalism, or as a result of improper service or unauthorized modification; and has not been removed from the 50 United States or Canada. The provisions of this Warranty Statement and the benefits herein are for the sole benefit of the original Covered Purchaser, and confer no rights, benefits or claims upon any other person or entity.

NSI reserves the right to make changes and improvements in the design and construction of new versions of its Cross Trainers without being obligated to make corresponding changes and improvements in previously manufactured equipment.

**NSI MAKES NO EXPRESS WARRANTIES BEYOND THOSE STATED IN THIS WARRANTY STATEMENT. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, NSI DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES AND CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, ARISING BY LAW OR OTHERWISE, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY WARRANTY THAT THE CROSS TRAINER SHALL BE MERCHANTABILITY OR FIT FOR ANY PARTICULAR PURPOSE AND ALL IMPLIED WARRANTIES AND IMPLIED CONDITIONS CONTAINED IN THE SALE OF GOODS ACT AS ADOPTED IN THE PROVINCES OF CANADA. SOME STATES (OR JURISDICTIONS) DO NOT ALLOW, OR LIMIT THE EFFECT OF, LIMITATIONS ON IMPLIED WARRANTIES, SO THAT THIS LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.**

**NSI'S RESPONSIBILITY FOR MALFUNCTIONS OR DEFECTS IN THE CROSS TRAINER OR ANY FAILURE OF THE CROSS TRAINER TO FUNCTION IN ACCORDANCE WITH PUBLISHED SPECIFICATIONS IS LIMITED TO REPAIR AND REPLACEMENT AS SET FORTH IN THIS WARRANTY STATEMENT. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, NSI SHALL NOT BE LIABLE UNDER ANY CONTRACT, NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY OR OTHER LEGAL OR EQUITABLE THEORY FOR ANY LOSS OF USE OF THE CROSS TRAINER, INCONVENIENCE OR DAMAGES OF ANY CHARACTER, WHETHER DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, PUNITIVE, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL (INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, DAMAGES FOR LOSS OF GOODWILL, LOSS OF REVENUE OR PROFIT, ECONOMIC LOSS, PROPERTY DAMAGE OR WORK STOPPAGE), OR OTHER DAMAGES OF ANY KIND RESULTING FROM THE USE OF THE CROSS TRAINER, RELATING TO WARRANTY SERVICE, OR ARISING OUT OF ANY BREACH OF THIS WARRANTY STATEMENT OR ANY EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTY, EVEN IF NSI HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. SOME STATES (OR JURISDICTIONS) DO NOT ALLOW, OR LIMIT THE EFFECT OF, LIMITATIONS ON DAMAGES, SO THAT THIS LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.**

**THE UNITED NATIONS CONVENTION ON CONTRACTS FOR THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS SHALL NOT APPLY TO THIS WARRANTY STATEMENT OR TO SALES OF THE CROSS TRAINERS.**

NSI neither assumes nor authorizes any person to assume for it any other obligation or liability in connection with the sale of the Cross Trainer beyond the obligations and liabilities in this Warranty Statement.

This warranty gives you special rights, and you may also have other rights, which may vary from state to state and jurisdiction to jurisdiction.

This warranty shall be governed by the laws of the State of Michigan and any applicable Federal laws of the United States. All disputes under this warranty, and any matters arising out of or relating to the purchase of a Cross Trainer with respect to which this warranty is given, shall be resolved by a court of competent jurisdiction in the State of Michigan, Washtenaw County.

### Disclaimer of Warranty (International)

**NUSTEP, INC. ("NSI") MAKES NO WARRANTIES TO PURCHASERS NOT RESIDING IN THE 50 UNITED STATES OR CANADA (THE "INTERNATIONAL PURCHASERS") REGARDING THE CROSS TRAINER. ACCORDINGLY, EACH CROSS TRAINER PURCHASED BY AN INTERNATIONAL PURCHASER WILL BE SOLD AND PURCHASED "AS IS" AND NSI WILL HAVE NO RESPONSIBILITY FOR THE REPAIR OR REPLACEMENT OF ANY DEFECTIVE PARTS AND WILL HAVE NO RESPONSIBILITY FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL OR OTHER DAMAGES OF ANY KIND RESULTING FROM ANY MALFUNCTION OR DEFECT OF THE CROSS TRAINER .**

A distributor selling the Cross Trainer outside of the 50 United States or Canada may, in its distribution and sale, offer warranties to the International Purchasers pursuant to a separate "International Warranty". If and in such event, the recourse of the International Purchaser will be limited to the distributor providing that International Warranty and NSI will have no responsibility to fulfill the commitments of the distributor under that International Warranty.

### US AND CANADIAN CUSTOMERS

NuStep, Inc.  
5111 Venture Drive Suite 1  
Ann Arbor, MI 48108  
1-800-322-4434 Customer Support  
1-800-322-2209 Sales  
1-734-769-8180 Fax  
[support@nustep.com](mailto:support@nustep.com)

### International Customers

Please contact your local distributor for warranty details.

Effective September 1st, 2008

## Garantie limitée (États-Unis d'Amérique et Canada)

NuStep, Inc. (« NSI ») garantit au premier acquéreur d'un appareil d'entraînement polyvalent en position assise NuStep<sup>MD</sup> Recumbent Cross Trainer (un « Cross Trainer ») qui réside dans un des 50 États des États-Unis (« l'acquéreur des États-Unis ») que le Cross Trainer, à sa date de sortie des installations de NSI pour fins d'expédition à l'acquéreur des États-Unis, ne présente aucun défaut de matériel ni de fabrication et qu'il fonctionnera conformément aux caractéristiques publiées à la condition d'être assemblé et utilisé conformément aux directives des instructions d'assemblage et du guide de l'utilisateur de ce Cross Trainer NuStep. NSI garantit au premier acquéreur d'un Cross Trainer qui réside au Canada (« l'acquéreur canadien ») qu'à la date de son achat par l'acquéreur canadien auprès de NSI ou d'un distributeur agréé de NSI, le Cross Trainer ne présente aucun défaut de matériel ni de fabrication et qu'il fonctionnera conformément aux caractéristiques publiées à la condition d'être assemblé et utilisé conformément aux directives des instructions d'assemblage et du guide de l'utilisateur de ce Cross Trainer NuStep.

Si, durant la première année après la date d'expédition ou la date d'achat, selon le cas, NSI reçoit un avis écrit d'un acquéreur des États-Unis ou d'un acquéreur du Canada (un « acquéreur couvert ») dans lequel est identifié un défaut du Cross Trainer, NSI, sous réserve des conditions stipulées dans les phrases suivantes, fournira la main-d'œuvre et les pièces requises pour réparer ou, au choix de NSI, remplacer toute pièce du Cross Trainer qui, après examen par NSI, sera considérée par NSI comme ayant été défectueuse au moment de l'expédition. Si la pièce défectueuse est une console, une patte de mise à niveau, un bras supérieur, une clé de bras, toute couverture, une semelle de pédale de pied ou toute autre pièce installée par le client (une « pièce à installer »), NSI fournira cette pièce à installer à l'acquéreur couvert et celui-ci devra enlever et retourner la pièce à installer défectueuse à NSI et défrayer les frais de main-d'œuvre et les autres frais afférents à la réinstallation de la pièce à installer réparée ou remplacée fournie par NSI. Si la pièce défectueuse n'est pas une pièce à installer, NSI sera responsable de la main-d'œuvre et de tous autres frais liés à l'enlèvement et à la réinstallation de la pièce défectueuse. Nonobstant ce qui précède, NSI ne sera pas responsable de la main-d'œuvre ni d'aucuns autres frais liés à l'enlèvement ou à la réinstallation de pièces défectueuses pour l'acquéreur couvert situé dans un endroit éloigné d'Alaska ou du Canada. Veuillez communiquer avec NSI pour obtenir plus de détails concernant les zones de service de NSI.

Si, au cours de la deuxième ou troisième année suivant la date d'expédition, NSI reçoit un avis écrit de l'acquéreur couvert à l'effet que le Cross Trainer a un défaut, NSI fournira toutes les pièces requises pour sa réparation ou, au choix de NSI, remplacera toute pièce du Cross Trainer qui, après examen par NSI, sera considérée par NSI comme ayant été défectueuse au moment de l'expédition. Eu égard aux réclamations au titre de la garantie reçues durant cette période, l'acquéreur couvert sera responsable des frais de main-d'œuvre et des autres frais liés à l'enlèvement et à la réinstallation de la pièce défectueuse.

Pour profiter de la présente garantie, l'acquéreur couvert devra, dans la période de trois ans à partir de la date d'expédition ou de la date d'achat du Cross Trainer, selon le cas, faire parvenir à NSI, au numéro de télécopieur, à l'adresse postale ou à l'adresse électronique indiqués ci-dessous, un avis écrit dans lequel il identifiera le défaut allégué du Cross Trainer et, si le défaut concerne une pièce à installer, devra retourner, aux frais de l'acquéreur couvert, cette pièce à installer à NSI à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'obligation de garantie de NSI ne comprend pas la réparation ou le remplacement d'accessoires, de batteries, de poignées en mousse, de couvertures de siège ou d'autres pièces sujettes à l'usure ni la réparation de dommages cosmétiques au Cross Trainer subis après la date d'expédition. À la discrétion de NSI, les pièces remplacées pourront être neuves ou remises à neuf. Toutes les pièces réparées ou remplacées seront garanties contre tout défaut en vertu de la présente Déclaration de garantie pour le reste de la période de garantie originale.

La présente garantie s'applique au Cross Trainer seulement si le Cross Trainer a été assemblé conformément aux instructions d'assemblage de ce Cross Trainer, seulement tant et aussi longtemps qu'il appartiendra au premier acquéreur couvert, s'il n'a pas été endommagé par accident, usage abusif ou mauvais emploi (y compris, sans s'y limiter, son utilisation par une personne dont le poids dépasse la limite de poids d'utilisateur spécifiée dans le Guide de l'utilisateur dudit Cross Trainer), vandalisme ou un entretien inapproprié ou une modification non autorisée, et s'il n'a pas été sorti des 50 États des États-Unis ou du Canada. Les dispositions de la présente Déclaration de garantie et les avantages qu'elle contient ne visent que le premier acquéreur couvert et ne confèrent aucun droit, avantage ou réclamation à aucune autre personne ou entité.

NSI se réserve le droit d'apporter des modifications et des améliorations à la conception et à la construction de nouvelles versions du Cross Trainer sans être tenu d'apporter des changements ou des améliorations correspondants aux appareils déjà fabriqués.

**NSI NE FAIT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE AUTRE QUE CELLES QUI SONT STIPULÉES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, NSI DÉNIE TOUTES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LOIS OU AUTREMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE À L'EFFET QUE LE CROSS TRAINER SOIT DE QUALITÉ MARCHANDE OU PROPRE À TOUTE FIN PARTICULIÈRE ET TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES ET CONDITIONS IMPLICITES CONTENUES DANS LES LOIS SUR LA VENTE D'OBJETS TELLES QU'ADOPTÉES DANS LES PROVINCES DU CANADA. CERTAINS ÉTATS (OU TERRITOIRES) NE PERMETTENT PAS DE LIMITATIONS SUR LES GARANTIES IMPLICITES, OU EN LIMITENT LA PORTÉE, DE SORTE QU'IL SE PEUT QUE LA PRÉSENTE LIMITATION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.**

**LA RESPONSABILITÉ DE NSI EN CE QUI CONCERNE UN FONCTIONNEMENT DÉFECTUEUX OU DES DÉFAUTS DU CROSS TRAINER OU TOUTE INCAPACITÉ DU CROSS TRAINER À FONCTIONNER CONFORMÉMENT AUX CARACTÉRISTIQUES PUBLIÉES SE LIMITE À LA RÉPARATION ET AU REMPLACEMENT TELS QUE STIPULÉS DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, NSI NE SERA PAS TENU RESPONSABLE EN VERTU DE TOUT CONTRAT, NÉGLIGENCE, OBLIGATION INCONDITIONNELLE OU AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE POUR TOUTE PERTE D'USAGE DU CROSS TRAINER, INCONVÉNIENT OU DOMMAGE DE TOUT TYPE, PEU IMPORTÉ QUE CELUI-CI SOIT DIRECT, INDIRECT, EXTRAORDINAIRE, PUNITIF, IMPRÉVU OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE LIÉ À LA DÉFECTION DE CLIENTS, À LA PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, AUX DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OU À L'INTERRUPTION DE TRAVAUX) OU TOUT AUTRE DOMMAGE DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU CROSS TRAINER, CONCERNANT LES TRAVAUX RELATIFS À LA GARANTIE OU DÉCOULANT DE TOUTE VIOLATION DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE OU DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, MÊME SI NSI A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS (OU TERRITOIRES) NE PERMETTENT PAS DE LIMITATIONS SUR LES DOMMAGES, OU EN LIMITENT LA PORTÉE, DE SORTE QU'IL SE PEUT QUE LA PRÉSENTE LIMITATION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.**

**LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES NE S'APPLIQUE PAS À LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE NI À LA VENTE DES CROSS TRAINERS.**

NSI n'assume ni autorise que quiconque assume en son nom toute autre obligation ou responsabilité liée à la vente du Cross Trainer autre que les obligations et responsabilités décrites dans la présente Déclaration de garantie.

La présente garantie vous donne des droits spéciaux, et il se peut que vous ayez d'autres droits, lesquels peuvent varier selon votre État ou territoire de résidence.

La présente garantie est régie par la législation de l'État du Michigan et toute législation fédérale applicable des États-Unis. Tout litige relatif à la présente garantie et toute question découlant de l'achat d'un Cross Trainer, ou liée à celui-ci, pour lequel la présente garantie est octroyée, seront résolus par une cour d'autorité compétente de l'État du Michigan, comté de Washtenaw.

### Limitation de garantie (International)

**NUSTEP, INC. (« NSI ») NE DONNE AUCUNE GARANTIE À TOUT ACQUÉREUR QUI NE RÉSIDE PAS DANS UN DES 50 ÉTATS DES ÉTATS-UNIS OU AU CANADA (« L'ACQUÉREUR INTERNATIONAL ») EN CE QUI CONCERNE LE CROSS TRAINER. PAR CONSÉQUENT, CHAQUE CROSS TRAINER ACHETÉ PAR UN ACQUÉREUR INTERNATIONAL SERA VENDU ET ACHETÉ « TEL QUEL » ET NSI NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT DE TOUTE PIÈCE DÉFECTUEUSE ET NE SERA PAS TENU RESPONSABLE POUR TOUS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMPRÉVUS OU CONSÉCUTIFS OU AUTRES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT RÉSULTANT DE TOUT FONCTIONNEMENT DÉFECTUEUX OU DÉFAUT DU CROSS TRAINER.**

Un distributeur qui vend le Cross Trainer à l'extérieur des 50 États des États-Unis ou du Canada peut, dans le cadre de ses activités de distribution et de vente, offrir des garanties à l'acquéreur international conformément à une « garantie internationale » distincte. Dans un tel cas, le recours de l'acquéreur international sera limité au distributeur qui fournit ladite garantie internationale et NSI ne sera aucunement responsable de remplir les engagements du distributeur en vertu de ladite garantie internationale.

### CLIENTS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

NuStep, Inc.  
5111 Venture Drive Suite 1  
Ann Arbor, MI 48108  
1-800-322-4434 Service à la clientèle  
1-800-322-2209 Service des ventes  
1-734-769-8180 Télécopieur  
[support@nustep.com](mailto:support@nustep.com)

### Clients internationaux

Veuillez communiquer avec votre distributeur local pour connaître les détails de la garantie.

En vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008